

# 82<sup>e</sup> EXPOSITION CANINE NATIONALE

## C.A.C.S. BERGERAC

**Dimanche 28 Mars 2010**

Complexe sportif de Picquecailloux

début des jugements à 9 h 30

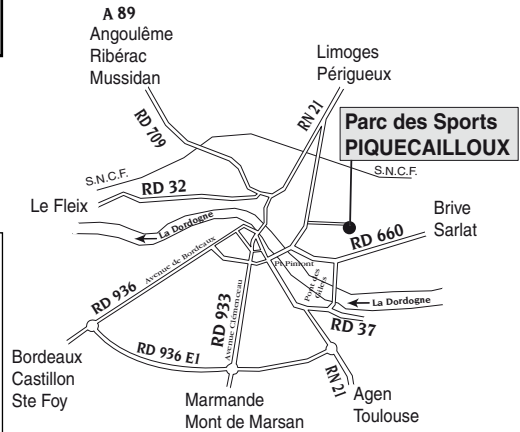
- ◆ Une coupe aux CACS
- ◆ Une coupe aux 1<sup>ers</sup> Exc. Classe Travail
- ◆ Une coupe aux 1<sup>ers</sup> Exc. Classe Champion
- ◆ Une coupe aux Réserve de CACS
- ◆ Une coupe aux 1<sup>ers</sup> Exc. Classe Jeune
- ◆ Récompenses aux Classes Puppies et Vétérans

**Désignation des meilleurs :**

- Meutes
- Elevages et Lots d'Elevage
- Couples - Paires
- Jeunes et • Vétérans

**Désignation du meilleur Chien de l'Exposition**

**Agglomération de BERGERAC**



**Concours Jeunes Présentateurs**

RESTAURANT A L'INTERIEUR DE L'EXPOSITION

**Races invitées : Berger Picard, Basenji**  
Engagement gratuit, uniquement par courrier

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 8 MARS 2010 (date de réception)**

**JURY PRESENTI**

*La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.*

**1<sup>er</sup> groupe**

Kelpie Australien, Schipperke, Bergers de Majorque, Catalan, Colley Barbu, Border Collie, Shetland, Bergers italiens, Hongrois, Polonais, Portugais, Slovensky Cuvac, Berger Australien, Berger de Russie Méridionale ..... M. LARIVE  
Chien Loup Tchecoslovaque, Bergers de Croatie, de Brie, de Picardie, Colley, Bobtail, Welsh Corgi ..... Mme LARIVE  
Bergers Belges, Allemand, de Beauce, des Pyrénées, Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes, Berger Blanc Suisse, Bouviers d'Australie, des Ardennes, des Flandres et reste du groupe ..... M. LORY

**2<sup>e</sup> groupe**

Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer ..... Mlle BODSON  
Fila Brasileiro, Boxer, Dogues Argentin, Majorquin, des Canaries, de Bordeaux, Bullmastiff, Mastiff, Mâtin Napolitain, Cane Corso, Tosa-Inu, Fila de Saint Miguel, Hovawart, Matins Espagnol, des Pyrénées, Estrela, Castro Laboreiro, Rafeiro de Alentejo, Bouviers Suisses ..... M. BECUWE  
Dobermann, Shar Pei, Dogue Allemand, Rottweiler, Bulldog Anglais, Terre Neuve, Leonberg, Landseer, Montagne des Pyrénées, Sarplaninac, Aidi, Saint Bernard, Terrier Noir Russe, Dogue du Tibet, et reste du groupe ..... M. SOULAT

**3<sup>e</sup> groupe**

Bull Terriers, Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire Américain, Silky Terrier, Toy Terrier, Yorkshire Terrier ..... M. ESCOFFIER  
Terrier de Chasse Allemand, Airedale, Bedlington, Border, Fox, Russell, Terrier Australien, Cairn, Dandie Dinmont, Scottish, Skye, West Highland White Terrier, et reste du groupe ..... M. GRUNHEID

**4<sup>e</sup> groupe**

Teckels ..... Mme BRUNELLI

**5<sup>e</sup> groupe**

Chiens Nordiques, Samoyède, Malamute de l'Alaska, Husky de Sibérie, Akita Inu, Akita Américain, Spitz Asiatiques ..... Mme GOGIBUS  
**SPECIALE SPITZ ALLEMANDS ET ITALIENS,**  
Eurasier ..... M. ESCOFFIER  
Chow Chow, Chien de Canaan, Basenji ..... M. GRUNHEID  
Chien nu du Mexique, Chien nu du Pérou ..... Mme LARIVE  
**SPECIALE SLAG (Chien du Pharaon, Podencos Canario, Ibicenco, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais)** ..... M. MEUNIER  
Jindo Coréen, Chien de Taiwan, Cursinu, Chien Thaïlandais à crête dorsale ..... Non Jugé

**6<sup>e</sup> groupe**

Saint Hubert, Griffons Vendéens, Fauves de Bretagne ..... M. DEROUET  
Dalmatien ..... Mlle BODSON  
Bleus de Gascogne, Gascons Saintongeais, Ariégeois, Porcelaine, Griffon Nivernais, Basset Hound, Beagle, Rhodesian Ridgeback et reste du groupe ..... M. BOITARD

**7<sup>e</sup> groupe**

Drahthaar, Braque de Weimar, de l'Ariège, du Bourbonnais, Français, St Germain, Italien, d'Auvergne, Hongrois, Epagneul Français, Griffon Korthals, Spinone ..... M. WITZMANN  
Pudelpointer, Perdiguero de Burgos, Portugais, Epagneul Bleu de Picardie, St-Usuge, Epagneul Breton, Epagneul Picard, de Pont Audemer, Pointer, Setter Anglais, Gordon, Irlandais et reste du groupe ..... M. DEROUET

**8<sup>e</sup> groupe**

Retrievers ..... M. VALLOIS  
Spaniels ..... Mme HATTU du VEHU  
Barbet et Chiens d'Eau ..... Mme VAN DEE Piéta  
Chien d'Oysel Allemand ..... Non jugé

**9<sup>e</sup> groupe**

Bichons, Petit Chien Lion, Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Petit Brabançon, Cavalier King Charles Spaniel, King Charles Spaniel, Pekinois, Epagneul Japonais, Carlin, Boston Terrier ..... Mlle BODSON  
Coton de Tulear, Caniche, Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier Du Tibet, Epagneul Nain Continental, Petit Chien Russe, Kromfohrlander ..... Mme LARIVE  
Chien Chinois à Crête, Chihuahua, Bouledogue Français ..... M. SOULAT

**10<sup>e</sup> groupe**

Afghan, Saluki, Barzoï, Irish Wolfhound, Deerhound, Greyhound, Whippet, Petit Lévrier Italien, Magyar Agar, Lévrier Polonais ..... Mme DESQUARTIERS DIACQUENOD  
**SPECIALE SLAG (Galgo Espagnol, Azawakh, Sloughi)** ..... M. MEUNIER

**Engagements possibles sur internet : <http://www.cedia.fr>**  
**Engagement en ligne - Paiement sécurisé**

**Heure de début des jugements : 9h30**

**Vos engagements devront être adressés à :**

**CEDIA - Exposition de Bergerac - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON**

accompagnés obligatoirement du montant des frais (établi à l'ordre de la S.C.D.) des photocopies des justificatifs pour les engagements en classes Champion et Travail, du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie.

**Tout engagement incomplet sera refusé**

*N'envoyez pas d'enveloppe timbrée.*

# EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL DES EXPOSITIONS

**HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h30.

**LOGEMENT** – Tous les chiens seront logés dans les cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring et se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** – Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 30 €. Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

**AFFICHAGE** – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue au plus tard à la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**PUPPY** – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**JEUNES** – Pour tous les chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**VÉTÉRAN** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES** – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -

**POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la

chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**ÉLEVAGE** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ÉLEVAGE** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** – le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : La clôture des engagements est fixée au 8 mars 2010, date de réception. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>o</sup> des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>o</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées.
  - b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
  - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
  - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>o</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif "Excellent" dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif "Excellent".

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

### CONFIRMATIONS

**ATTENTION** : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• **1<sup>er</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois

• **2<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois

• **3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> Groupes** \_\_\_\_\_ **12 mois**

• **5<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaud du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois

• **6<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Rhodesian Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois

• **7<sup>e</sup> Groupe : 12 mois**

• **8<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois

• **9<sup>e</sup> Groupe : 12 mois sauf** :  
Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois

• **10<sup>e</sup> Groupe : 15 mois sauf** :  
Whippet, Petit Lévrier Italien \_\_\_\_\_ 12 mois

**RÉCLAMATIONS** – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

### TRÈS IMPORTANT

#### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**OBLIGATIONS SANITAIRES : 2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

**Oreilles coupées** : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

# DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER à CEDIA

82<sup>e</sup> EXPOSITION CANINE NATIONALE DE BERGERAC 28 MARS 2010

Renseignements : Tél. 05 53 35 31 46 - societecanine24@orange.fr

Un chien par feuille (Photocopies acceptées)

CADRE RÉSERVÉ à la Société

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 8 Mars 2010** à :  
**CEDIA - Exposition de Bergerac - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON.**

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de la S.C.D.

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou provenant de l'étranger

**Les propriétaires de chiens appartenant à la deuxième catégorie devront se mettre en conformité avec la loi du 6 janvier 1999**

Identification : \_\_\_\_\_ N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_

(puce ou tatouage)

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

<b>Variété :</b> Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille :</b> Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs :</b> Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Nature du poil :</b> Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	<b>Poids :</b> Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	--	--	---	---

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Classe d'engagement : Intermédiaire <input type="checkbox"/> Ouverte <input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/> Champion <input type="checkbox"/> Jeune <input type="checkbox"/> Puppy <input type="checkbox"/> Vétéran <input type="checkbox"/>
Ne Concourant pas <input type="checkbox"/> Meute <input type="checkbox"/> Elevage <input type="checkbox"/> Lot d'Élevage <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Paire <input type="checkbox"/> Confirmation avec expo <input type="checkbox"/>

## DROITS D'ENTREE AU CONCOURS AGRICOLE

**NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe**

1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris) .....	30,00 €
2 <sup>e</sup> chien .....	25,00 €
3 <sup>e</sup> chien .....	20,00 €
Pour chacun des suivants .....	15,00 €
Vétéran, Puppy .....	18,00 €
Classe et Lots d'élevage, paire, couple .....	15,00 €
Ne concourant pas .....	11,00 €
Meute (donnant droit à 6 chiens en classe individuelle) .....	50,00 €
Pour les suivants, par chien .....	8,00 €
Confirmation seule sans exposition (voir p.4) (gratuit pour les chiens exposés) ....	28,00 €
Carte accompagnateur .....	4,00 €

Seule la personne qui conduit le chien entre gratuitement ;  
à partir de 3 chiens, il sera accordé une seconde carte.

**Aucun engagement ne sera remboursé.**

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (Voir définition des classes dans le règlement)	SOMMES
Intermédiaire _____	
Ouverte _____	
Travail _____ Les classes Intermédiaire, Ouverte et Travail concourent pour l'attribution du CACS	
Jeune _____	
Champion _____	
Puppy _____	
Vétéran _____ Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans plusieurs classes individuelles	
Meutes _____	
Ne concourant pas _____	
Classe et Lot d'Élevage - Paires - Couples _____	
Carte Accompagnateur : 4 € x ..... = _____	
<b>TOTAL A PAYER (à l'ordre de la S.C.D.)</b> _____	

Confirmation sans exposition : remplir la fiche en p. 4

**Attention : pour bénéficier du tarif dégressif ainsi que de la carte d'accompagnateur supplémentaire, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire**

Les emplacements et le matériel étant limités, la S.C.D. se réserve le droit de clore les inscriptions aussitôt le nombre maximum atteint.

## ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.**

Fait à \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

le \_\_\_\_\_

**IL NE VOUS SERA PAS ADRESSÉ D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION.**  
**Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.**  
Ne pas envoyer d'enveloppe.

Engagements sur internet : <http://www.cedia.fr> - Engagement en ligne - Paiement sécurisé - Seuls les engagements payés seront retenus.

**TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT OU DONT LE RÈGLEMENT SERAIT INCOMPLET SERA REFUSÉ.**

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 8 MARS 2010**

## RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

### CLASSE TRAVAIL

La récompense doit être obtenue avant le 8 Mars 2010.

**Chiens de Défense** : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie.

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels** : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix. Ou 47 points ou un 3<sup>e</sup> prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

**Chien d'Elan Norvégien** : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a  
• sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon  
• sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.  
• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière)  
Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers** : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 8 Mars 2010. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

**ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.**

## LISTE DES HÔTELS

### Hôtel le Moderne\*\*

19, avenue du 108<sup>e</sup> R.I.  
24100 BERGERAC  
☎ : 05 53 57 19 62

### Relais de la Diligence\*\*

Route de Marmande  
24240 MONBAZILLAC  
☎ : 05 53 58 30 48

### Hôtel de France\*\*\*

18, Place Gambetta  
24100 BERGERAC  
☎ : 05 53 57 11 61

### Hôtel Campanile\*\*

La Cavaille, rte de  
Bordeaux  
24100 BERGERAC  
☎ : 05 53 57 86 10

### Hôtel Climat de France\*\*

Rte de Bordeaux  
24100 St LAURENT DES  
VIGNES  
☎ : 05 53 57 22 23

### Relais de la Ribeyrie\*\*

R.N. 21  
24100 LEMBRAS  
☎ : 05 53 27 01 92

### Europe Hôtel\*\*\*

20, rue du Petit Sol  
24100 BERGERAC  
☎ : 05 53 57 06 54

### Hôtel le Family\*\*

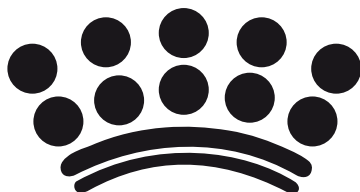
3, rue du Dragon  
24100 BERGERAC  
☎ : 05 53 57 80 90

### Hôtel de Provence

2, rue Clairat  
24100 BERGERAC  
☎ : 05 53 57 12 88

### Hôtel de Bordeaux\*\*\*

38, place Gambetta  
24100 BERGERAC  
☎ : 05 53 57 12 83



# ROYAL CANIN

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

Dimanche 28 Mars 2010 - heure de début des confirmations : 8 h 30

Vous pouvez vous engager par internet : [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)

ou par courrier : renvoyez le coupon ci-dessous  
accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de la SC Dordogne  
et d'une enveloppe timbrée libellé à vos nom et adresse  
à la Société Canine de la Dordogne - 21 rue des Fours à Chaux - 24750 CHAMPCEVINEL

Race \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_

Identification : \_\_\_\_\_ N° L.O.F. : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_  
Puce ou tatouage

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Nom du Producteur : \_\_\_\_\_

Nom du Propriétaire : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Tarif de l'engagement : 28 € à l'ordre de la Société Canine de la Dordogne